



Mairie  
d'Éguilles

Eguilles le 8 septembre 2020

***Lettre circulaire aux personnes  
circularisées par Veolia***

**Objet :** démarche de VEOLIA (non concertée avec la commune)

Contact : [dgs@mairie-eguilles.fr](mailto:dgs@mairie-eguilles.fr)

Madame, Monsieur ;

Vous avez été reçus par notre directeur général des services, ou notre secrétariat du Maire, à la suite de votre réception d'une lettre circulaire du groupe VEOLIA, qu'ensemble nous jugeons très critiquable.

C'est l'agence VEOLIA de Salon de Provence, Monsieur Abraham MITAINE qui suit le dossier.

Nous vous avons expliqué notre perte de toute compétence « eau » ; dont l'assainissement collectif ; par l'effet, au 01/01/2018 de la Loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) n° 2015-991 du 7 Août 2015, cette compétence et ses budgets ayant été transférés d'office à la Métropole A.M.P.

Nous vous avons exposé nos réserves quant à la façon dont ce service était aujourd'hui géré, en perte complète de discernement et lien de proximité avec l'utilisateur.

D'autres personnes que vous étant dans le même cas ; nous vous proposons une mise en relations et nos moyens techniques, juridiques et logistiques, si vous souhaitiez une action de groupe.

En restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos plus cordiales salutations.



Le Maire d'Eguilles  
Vice-président du Conseil  
de Territoire du Pays d'Aix

Robert DAGORNE

Contact : [dgs@mairie-eguilles.fr](mailto:dgs@mairie-eguilles.fr)